

metrage public et charge cette commission de s'entendre avec la chambre de commerce pour l'introduction dans le service du métage de quelques améliorations et modifications à l'outillage ;

Adopte à l'unanimité les conclusions d'un rapport de la commission des finances proposant au Conseil le vote, en faveur des hospices et de l'hôpital, d'un crédit de 15,856 fr. 65 pour solder l'exercice 1873 et d'un crédit de 18,000 francs applicable à l'exercice 1874. Ces deux crédits seront inscrits au budget supplémentaire de 1874 ;

Renvoie à l'examen de la commission de la voirie un projet de règlement d'alignement présenté par le directeur des travaux municipaux ;

Adopte les conclusions d'un rapport de la commission de la caisse de retraites portant sur quelques modifications de rédaction proposées par M. le Préfet ;

Vote l'impression d'un projet de règlement et cahier des charges présenté par la commission des tramways ;

Donne un avis favorable à deux demandes d'exonération pour volontaires d'un an formulées par les sieurs Desrousseaux Aristide et Peillet Louis-Joseph ;

Enseigne le vœu que la ville de Roubaix soit autorisée à ester en justice devant la Cour de Douai pour appel du jugement rendu le 17 juillet 1874 par le tribunal de première instance, en faveur du Crédit Foncier de France ;

Entend lecture d'une pétition présentée par les habitants du Fontenoy, et par 17 voix contre 7 et 2 abstentions vote une subvention de cinq mille fr. pour une saison théâtrale ;

A l'unanimité vote la prise en considération d'une proposition de M. Junker demandant l'étude d'un projet d'établir à Roubaix un théâtre convenable où notre population pourrait jouir non-seulement de concerts, bals et spectacles, mais encore de conférences scientifiques utiles et intéressantes ;

Vote l'adjonction d'une nouvelle sœur à l'asile du Tilleul avec un supplément de crédit de 350 fr. à inscrire au budget supplémentaire de 1874 ;

Renvoie à la commission des écoles le soin de rechercher des locaux pour y installer des écoles provisoires ;

Vote un crédit de 454 fr. 14 à inscrire au budget supplémentaire de 1874 pour fourniture de mobilier scolaire à l'école du Tilleul ;

Renvoie à la commission de l'école de natation diverses propositions pour achats de terrains ;

Nomme M. Lambin-Delattre administrateur de la caisse d'épargne, en remplacement de M. Etienne Motte, dont le temps de service est expiré ;

S'ajourne à vendredi soir à 7 h. 1/2. Le Secrétaire, CH. JUNKER.

La session du Conseil d'arrondissement a été ouverte hier à la préfecture. Le bureau a été composé de la manière suivante : Président, M. Lambin ; vice-président, M. Gély-Légrand ; secrétaire, M. Dupont.

Par décret, rendu sur la proposition du grand-chancelier, M. le docteur Brissez (Joseph-Adolphe, ancien chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Sauveur à Lille, ancien médecin en chef de la maison de santé de cette ville, etc.), a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

A l'occasion de la nomination de S. E. Mgr le cardinal Régnier au grade de commandeur de la Légion d'Honneur, on a fait la statistique suivante : Un seul évêque a, dans la Légion d'Honneur,

éprouvé ; celui qui, il y a plus de six siècles, a dit : « Que rien n'est plus fort que cet amour, plus élevé, plus étendu, plus délicieux... Que rien n'est plus parfait, ni meilleur au ciel ou sur la terre... Qu'aucune frayeur ne le trouble, qu'aucune fatigue ne le lasse, qu'aucun lien ne l'appesantit, qu'il s'élance vers le ciel comme une flamme vive et pénétrante et s'ouvre un sûr passage à travers tous les obstacles ; » celui qui a dit ces paroles et tant d'autres paroles brûlantes, celui-là même a dit aussi : « On ne vit point sans douleur dans l'amour ! » Je le savais, et mon cœur était prêt à embrasser l'uno comme l'autre.

Quant aux peines ordinaires de la vie, il me semblait que j'aurais le courage de les affronter toutes, et que désormais je ne saurais plus ici bas ni craindre jamais rien, ni jamais me plaindre !...

A vous, lecteur qui me comprenez, et qui savez que ces choses sont parfaitement vraies, je n'ai pas besoin de dire que l'état que je viens de décrire, n'est pas heureux et rare, et cependant est dans tous les siècles, comme dans le nôtre, celui auquel un grand nombre d'âmes sont parvenues par une lente mais naturelle progression. Lors donc que je parle d'un fait miraculeux et surnaturel, j'applique ce mot uniquement à la grâce insigne et soudaine qui abrègea pour moi la route, et me fit passer, en un instant, d'une disposition absolument différente, à cette sérénité de bonheur et de foi !

un grade supérieur à celui qui vient d'être accordé à Mgr le cardinal archevêque de Cambrai ; c'est Son Em. Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, qui est grand officier ; il est l'unique membre du clergé français, avec Mgr Darboy, qui ait obtenu de nos jours un rang aussi élevé parmi les membres de la Légion d'Honneur.

La nomination du cardinal Régnier porte à trois le nombre des commandeurs dans le clergé de notre pays : les cardinaux de Besançon et de Rouen sont commandeurs depuis plusieurs années.

Le cinquième prélat honoré en France de la pourpre romaine, Mgr le cardinal Guibert, archevêque de Paris, n'est encore qu'officier.

Des 99 autres prélats français encore en exercice ou démissionnaires, 33 sont officiers, 40 sont chevaliers et 26 ne font pas partie de l'Ordre.

Tous les archevêques autres que ceux de Bordeaux, de Besançon, de Rouen et de Cambrai, susnommés, sont officiers, sauf NN. SS. d'Auch, de Tours, de Périgueux et de Chambéry, qui sont chevaliers.

Il y a 23 évêques qui sont officiers, y compris Mgr Maret, primicier du chapitre de Saint-Denis ; Mgr Allou, évêque de Maux, est officier depuis 1866. Parmi les prélats qui ne sont pas décorés, on remarque Mgr Pie, évêque de Poitiers, et Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins.

Encore un triste accident de fabrication : Samedi dernier, un ouvrier fileur Jules Descamps, employé dans la filature de M. G..., à Quennoy-sur-Deulle, transportait une certaine quantité de fil, lorsque, en passant près de l'arbre de transmission, quelques écheveaux furent saisis par les engrenages, et entraînés le malheureux ouvrier, qui fut saisi par le tour de la roue ; lorsqu'on parvint à le dégager, il avait la main gauche littéralement arrachée. L'amputation a dû être faite sur le champ.

D'après l'Echo, la maison d'arrêt de Lille aurait été hier matin à la première heure le théâtre d'une scène tragique. Un détenu, qui, depuis quelques jours, donnait certains signes de dérangement dans les facultés mentales, se serait précipité, armé d'un couteau, sur un gardien de la maison et l'aurait frappé de son arme, ainsi que plusieurs détenus qui se trouvaient proches. L'un des détenus porte à la tête une plaie assez grave et a eu l'artère coupée.

Une vente de plus curieuses a eu lieu avant-hier à Paris, à la gare du Nord : c'est celle des objets perdus dans les wagons et non réclamés dans l'année.

Parmi les plus bizarres et les plus invraisemblables de ces objets, citons un petit chien empaillé ; un sac, trouvé dans un compartiment de première classe, et rempli de haricots blancs, soixante-et-une paires de lunettes, dont quatre en or. On avait aussi trouvé, mais naturellement cela n'a pas été mis en vente, une large enveloppe, scellée de rouge, aux initiales G. V., et portant cette inscription : Ceci est mon testament.

L'enveloppe a été remise au commissaire spécial de la gare.

Samedi dernier, nous avions une éclipse partielle de soleil, visible à Roubaix. Voici maintenant le tour de la lune à jouer à cache-cache.

Le 24 de ce mois, en effet, aura lieu une éclipse de lune, totale en certains endroits, et partielle pour nous, à Lille.

Et maintenant... comment m'apparaissent dans cette nouvelle lumière ceux qui étaient bien autrement mêlés à ma vie que toute la nature environnante ? Comment leurs images s'effraient-elles à ma pensée ? Lorenzo ! Livia ! Stella ! Gilbert ! Quels sentiments retrouvais-je pour eux dans mon cœur et mon esprit, soudainement ramenés ainsi à sentir et à voir clair et juste ?...

Pour l'exprimer, il faut employer une image qui semblera peut-être obscure, et cependant je ne saurais de quels termes me servir pour me faire mieux comprendre.

Il me semblait que dans cette flamme lumineuse tous les sentiments tendres, purs, nobles et légitimes de mon cœur trouvaient un aliment puissant et nouveau, tandis que tous les autres étaient consumés par cette même flamme aussi vite que des herbes mauvaises que l'on jeterait dans un brasier ardent !

Rien n'était donc changé dans mes sentiments pour Livia ou Stella, sinon que je les aimais plus tendrement encore qu'auparavant, que l'une demeurait pour moi plus que jamais un ange, et l'autre l'amie la plus chère ! Quant à Lorenzo, le changement fut grand, subit et profond !...

Ma tendresse pour lui, blessée à mort et éteinte par lui-même, se réveillait aujourd'hui au foyer divin de tous les bons amours, telle que je l'avais éprouvée aux jours de mes grandes espérances, et le but si ardemment poursuivi naguère réapparaissait à ma vue comme

Un autre phénomène astronomique, beaucoup plus rare, sera produit par la lune également : notre satellite passera devant la planète Vénus le mercredi 14 octobre et l'éclipsera.

Le commencement de cette éclipse d'un nouveau genre, ou occultation, en langage astronomique, aura lieu à 3 h. 42 m. du matin, pour finir à 4 h. 56 minutes. Pendant près d'une heure, la belle planète sera donc éclipsée par le disque lunaire dans sa marche à travers le ciel. Les astronomes se serviront avec intérêt de cette occultation pour étudier les plus légères traces d'atmosphère qui pourraient se manifester sur les bords de la lune derrière laquelle la planète Vénus disparaîtra et reparaitra. C'est là, comme on sait, un des plus anciens et des plus difficiles problèmes du chapitre de la constitution physique de la lune.

Lundi, dans la seconde partie de l'audience, dit le Propagateur, est venue l'affaire relative à l'accident de chemin de fer survenu dans la gare de Loos, le 12 décembre dernier. On se rappelle qu'un train de voyageurs venant d'Heubourdin, a tamponné un train de marchandises qui se garait.

Sept personnes furent blessées, dont deux, MM. Parsy et Loridan, ne sont pas encore entièrement guéries. M. Ermotte, chef de gare à cette époque, M. Philippe, ingénieur de la Compagnie Nord-Central, propriétaire de la ligne de Lille à Béthune depuis le mois de novembre 1873, et M. Ladrrière, chef de gare, sont poursuivis pour blessures par imprudence.

Le jour de l'accident le brouillard était si épais que les signaux ne furent pas aperçus, mais d'après M. le substitut Tournier, la cause directe de l'accident se trouve dans le peu de distance qui sépare le disque de l'extrémité des aiguilles. Cette distance, qui doit être de cinq cents mètres au moins, que de deux cents. Quand l'accident s'est produit le disque était fait, mais son effet a été nul ; le train, par sa longueur, atteignit le disque à quarante-quatre mètres au lieu de cinq cents.

On reproche à M. Ermotte, bien qu'il ne soit plus attaché à la Compagnie depuis le mois d'août 1873, de n'avoir pas exécuté complètement les ordres qu'il a reçus de M. l'ingénieur Philippe de reporter le disque à la distance réglementaire, et à ce dernier de ne s'être pas assuré de leur exécution ; à M. Ladrrière de ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour le garage. M. Ladrrière faisait l'atelier de chef de gare depuis quelques jours seulement.

Cette affaire s'est présentée déjà devant le tribunal civil. La Compagnie Nord-Central a accepté la responsabilité de l'accident, au point de vue de l'action intentée par les victimes. Hier le tribunal n'avait à rechercher que les causes de l'accident.

Le tribunal a condamné M. Ermotte et M. Philippe chacun à 500 fr. d'amende ; M. Ladrrière à 100 fr.

Tribunal correctionnel de Lille, audience du 13 — D... de Roubaix, n'aime pas à...

CONVOI FUNÈBRE Les funérailles de la famille PETIT CORNILLI, qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ALFRED-AIMABLE PETIT, décédé à Roubaix le 13 octobre 1874, à l'âge de 16 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 15 courant à neuf heures, en l'église Saint-Martin.

Les vigiles seront chantées le mercredi 14, à 5 heures.

L'assemblée à la maison mortuaire, faubourg Mulliez, 6, Grande-Rue.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré le jeudi 15 octobre 1874 à 10 heures, au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur SOPHIE FIDÉLINE LEFEBVRE, épouse de Monsieur JULIEN LAGACHE, décédée à Roubaix le 14 octobre 1871, dans sa 59<sup>e</sup> année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gravés dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Faits Divers

— EXÉCUTION DE MOREAU ET DE BOUDAS — Moreau et Boudas ont été exécutés hier matin, sur la place de La Roquette, presque simultanément.

A trois heures du matin, la place de La Roquette et les rues y aboutissant étaient absolument désertes ; c'est alors qu'un détachement de la garde de Paris est arrivé, puis la charrette portant les bois de justice, les pas des chevaux résonnant sur le pavé ont réveillé quelques habitants, et un moment après, il y avait là une centaine de curieux. Jusqu'à cinq heures, ce nombre ne s'est accru que très-légalement et a fini par atteindre la chiffre de 600 personnes environ.

A cinq heures moins quelques minutes, le directeur du dépôt de la Roquette, le commissaire de police du quartier, M. Claude, chef du service de la sûreté, M. Souveras, sous-chef et l'abbé Crozes, aumônier de la prison, ont pénétrés dans la cellule de Moreau, pour lui annoncer que sa dernière heure était venue. Le condamné somnolait. Il a accueilli la fatale nouvelle avec une très-grande fermeté, et quand le commissaire de police lui a demandé s'il n'avait pas quelque révélation à faire, il s'est borné à répondre qu'il était innocent. On l'a laissé seul avec le prêtre pendant cinq ou six minutes ; après quoi il a été remis aux exécuteurs. Pendant les derniers apprêts, Moreau n'a pas prononcé un seul mot.

Quand on lui a mis les entraves aux jambes, il a dit : « C'est bien inutile, cela. » A cinq heures trois quarts, on a ouvert les portes de la prison, et le patient s'est avancé, conduit, mais non soutenu par les aides de l'exécuteur. Arrivé auprès de l'échafaud, il s'est arrêté, et, regardant autour de lui : Messieurs, s'est-il écrié d'une voix très-distincte, je meurs innocent. M. Roch l'a saisi, et trois secondes après sa tête roula dans le panier. On a relevé le couteau d'où pouvaient des gouttelettes de sang, et on l'a lavé à la hâte. Son œuvre n'était pas terminée. Pendant ce temps on préparait Boudas à la mort. « Je suis prêt, a-t-il dit en

apprenant la fatale nouvelle. » Et aussitôt, prenant un ton emphatique et déclamatoire, il a protesté de son innocence. « J'accuse la justice, s'est-il écrié, de commettre un crime sur ma personne. Je suis innocent. Il a renouvelé cette protestation deux ou trois fois, et a fait preuve, lui aussi, d'une rare fermeté. Il a marché sans avoir besoin de l'aide des exécuteurs. Il a embrassé M. l'abbé Legros, qui suppliait à M. Crozes, et s'est dirigé à M. Roch sans mot dire. Il ne s'est écoulé entre les deux exécutions qu'un intervalle de dix minutes, et à sept heures, il ne restait sur la place de la Roquette aucune trace de cette exécution.

Gonthier, l'incendiaire de la rue Marcadet, paraît décidément atteint d'aliénation mentale. Depuis qu'il est au dépôt, il dit les choses les plus excentriques. Interrogé au sujet des volailles qu'il a étranglées, il répondit que la cuisson d'oie et de poulet est excellente. Il rit constamment et n'a nullement conscience, en apparence du moins, du crime qu'il a commis, il demande à boire et à manger et dévore les aliments qu'on lui apporte. Cet homme, d'après les renseignements fournis par ses anciens patrons, s'enivrait autrefois et n'avait pas de raison ; cependant le délégué a été admis, mais immédiatement une loi a été rendue qui interdit l'admission dans le Congrès de tout polygame. Les Mormons, s'ils perdent parfois quelques adeptes, n'en continuent pas moins de progresser en nombre, et tout récemment ils ont reçu d'Europe sept ou huit cents nouveaux frères.

DANS UN DES DERNIERS RECENSEMENTS faits parmi les populations indiennes qui vivent errantes aux Etats-Unis et au Canada, les recenseurs ont constaté qu'une tribu s'est trouvée consister en « un chef, cinq chevaux et trois pintes de whisky. » Cela ne rappelle-t-il pas la composition de quelques-uns de nos bureaux de ministère ?

main, et le blessa si grièvement au front, qu'il n'a pu assister à l'audience bien que les faits se soient passés il y a près de quinze jours. — Six mois et 25 fr. d'amende.

Etat civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 11 OCTOBRE. — Anatole Leconte, chemin de la Maquellerie. — Abel Leclerc, rue du Luxembourg. — Charles Pauwels, rue St-Pierre. — Lucie Vergracht, rue Jacquart. — Charles Petit, au-Cul-de-Four. — Maria Honoré, rue du Cul-de-Four. — Léonoldine Beausire, rue du Chemin de Fer. — Georges Ast, rue du Collège. — Marie Cooreman, rue de Mouvaux. — J.-B. Prez, rue de Lille. — Gustave Buisne, rue St-Jean.

du 12. — Marie Florin, rue de l'Hommelet, rue de l'Épée. — Hélène Allemeersch, 1 jour, rue d'Alma.

du 13. — Pierre Le Gonne, 65 ans, journalier, rue St-Jasmin. — Samps, présenté sans vie, rue de Mouvaux. — Henri Peau, 1 an, à la Pousnerie. — Rosalie Dupuis, 6 ans, rue des Longues-Haies. — Henri Nys, 2 mois, à l'Épée. — Barbe Ramon, 75 ans, journalière, à l'Hospice. — Amélie Dekeyser, 16 ans, bobineuse, rue St-Joseph. — Alexandre Corion, 70 ans, employé de douanes en retraite, rue du Fort. — Francis Stevens, 6 ans, rue Bernard. — Pierre Debeumaux, 74 ans, rue de Pile.

CONVOI FUNÈBRE Les funérailles de la famille PETIT CORNILLI, qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ALFRED-AIMABLE PETIT, décédé à Roubaix le 13 octobre 1874, à l'âge de 16 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 15 courant à neuf heures, en l'église Saint-Martin.

Les vigiles seront chantées le mercredi 14, à 5 heures.

main, et le blessa si grièvement au front, qu'il n'a pu assister à l'audience bien que les faits se soient passés il y a près de quinze jours. — Six mois et 25 fr. d'amende.

Etat civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 11 OCTOBRE. — Anatole Leconte, chemin de la Maquellerie. — Abel Leclerc, rue du Luxembourg. — Charles Pauwels, rue St-Pierre. — Lucie Vergracht, rue Jacquart. — Charles Petit, au-Cul-de-Four. — Maria Honoré, rue du Cul-de-Four. — Léonoldine Beausire, rue du Chemin de Fer. — Georges Ast, rue du Collège. — Marie Cooreman, rue de Mouvaux. — J.-B. Prez, rue de Lille. — Gustave Buisne, rue St-Jean.

du 12. — Marie Florin, rue de l'Hommelet, rue de l'Épée. — Hélène Allemeersch, 1 jour, rue d'Alma.

du 13. — Pierre Le Gonne, 65 ans, journalier, rue St-Jasmin. — Samps, présenté sans vie, rue de Mouvaux. — Henri Peau, 1 an, à la Pousnerie. — Rosalie Dupuis, 6 ans, rue des Longues-Haies. — Henri Nys, 2 mois, à l'Épée. — Barbe Ramon, 75 ans, journalière, à l'Hospice. — Amélie Dekeyser, 16 ans, bobineuse, rue St-Joseph. — Alexandre Corion, 70 ans, employé de douanes en retraite, rue du Fort. — Francis Stevens, 6 ans, rue Bernard. — Pierre Debeumaux, 74 ans, rue de Pile.

CONVOI FUNÈBRE Les funérailles de la famille PETIT CORNILLI, qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ALFRED-AIMABLE PETIT, décédé à Roubaix le 13 octobre 1874, à l'âge de 16 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 15 courant à neuf heures, en l'église Saint-Martin.

Les vigiles seront chantées le mercredi 14, à 5 heures.

L'assemblée à la maison mortuaire, faubourg Mulliez, 6, Grande-Rue.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré le jeudi 15 octobre 1874 à 10 heures, au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur SOPHIE FIDÉLINE LEFEBVRE, épouse de Monsieur JULIEN LAGACHE, décédée à Roubaix le 14 octobre 1871, dans sa 59<sup>e</sup> année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gravés dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Faits Divers

— EXÉCUTION DE MOREAU ET DE BOUDAS — Moreau et Boudas ont été exécutés hier matin, sur la place de La Roquette, presque simultanément.

A trois heures du matin, la place de La Roquette et les rues y aboutissant étaient absolument désertes ; c'est alors qu'un détachement de la garde de Paris est arrivé, puis la charrette portant les bois de justice, les pas des chevaux résonnant sur le pavé ont réveillé quelques habitants, et un moment après, il y avait là une centaine de curieux. Jusqu'à cinq heures, ce nombre ne s'est accru que très-légalement et a fini par atteindre la chiffre de 600 personnes environ.

A cinq heures moins quelques minutes, le directeur du dépôt de la Roquette, le commissaire de police du quartier, M. Claude, chef du service de la sûreté, M. Souveras, sous-chef et l'abbé Crozes, aumônier de la prison, ont pénétrés dans la cellule de Moreau, pour lui annoncer que sa dernière heure était venue. Le condamné somnolait. Il a accueilli la fatale nouvelle avec une très-grande fermeté, et quand le commissaire de police lui a demandé s'il n'avait pas quelque révélation à faire, il s'est borné à répondre qu'il était innocent. On l'a laissé seul avec le prêtre pendant cinq ou six minutes ; après quoi il a été remis aux exécuteurs. Pendant les derniers apprêts, Moreau n'a pas prononcé un seul mot.

Quand on lui a mis les entraves aux jambes, il a dit : « C'est bien inutile, cela. » A cinq heures trois quarts, on a ouvert les portes de la prison, et le patient s'est avancé, conduit, mais non soutenu par les aides de l'exécuteur. Arrivé auprès de l'échafaud, il s'est arrêté, et, regardant autour de lui : Messieurs, s'est-il écrié d'une voix très-distincte, je meurs innocent. M. Roch l'a saisi, et trois secondes après sa tête roula dans le panier. On a relevé le couteau d'où pouvaient des gouttelettes de sang, et on l'a lavé à la hâte. Son œuvre n'était pas terminée. Pendant ce temps on préparait Boudas à la mort. « Je suis prêt, a-t-il dit en

apprenant la fatale nouvelle. » Et aussitôt, prenant un ton emphatique et déclamatoire, il a protesté de son innocence. « J'accuse la justice, s'est-il écrié, de commettre un crime sur ma personne. Je suis innocent. Il a renouvelé cette protestation deux ou trois fois, et a fait preuve, lui aussi, d'une rare fermeté. Il a marché sans avoir besoin de l'aide des exécuteurs. Il a embrassé M. l'abbé Legros, qui suppliait à M. Crozes, et s'est dirigé à M. Roch sans mot dire. Il ne s'est écoulé entre les deux exécutions qu'un intervalle de dix minutes, et à sept heures, il ne restait sur la place de la Roquette aucune trace de cette exécution.

Gonthier, l'incendiaire de la rue Marcadet, paraît décidément atteint d'aliénation mentale. Depuis qu'il est au dépôt, il dit les choses les plus excentriques. Interrogé au sujet des volailles qu'il a étranglées, il répondit que la cuisson d'oie et de poulet est excellente. Il rit constamment et n'a nullement conscience, en apparence du moins, du crime qu'il a commis, il demande à boire et à manger et dévore les aliments qu'on lui apporte. Cet homme, d'après les renseignements fournis par ses anciens patrons, s'enivrait autrefois et n'avait pas de raison ; cependant le délégué a été admis, mais immédiatement une loi a été rendue qui interdit l'admission dans le Congrès de tout polygame. Les Mormons, s'ils perdent parfois quelques adeptes, n'en continuent pas moins de progresser en nombre, et tout récemment ils ont reçu d'Europe sept ou huit cents nouveaux frères.

DANS UN DES DERNIERS RECENSEMENTS faits parmi les populations indiennes qui vivent errantes aux Etats-Unis et au Canada, les recenseurs ont constaté qu'une tribu s'est trouvée consister en « un chef, cinq chevaux et trois pintes de whisky. » Cela ne rappelle-t-il pas la composition de quelques-uns de nos bureaux de ministère ?

CONVOI FUNÈBRE Les funérailles de la famille PETIT CORNILLI, qui, par oubli, n'avaient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ALFRED-AIMABLE PETIT, décédé à Roubaix le 13 octobre 1874, à l'âge de 16 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 15 courant à neuf heures, en l'église Saint-Martin.

Les vigiles seront chantées le mercredi 14, à 5 heures.

L'assemblée à la maison mortuaire, faubourg Mulliez, 6, Grande-Rue.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel sera célébré le jeudi 15 octobre 1874 à 10 heures, au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur SOPHIE FIDÉLINE LEFEBVRE, épouse de Monsieur JULIEN LAGACHE, décédée à Roubaix le 14 octobre 1871, dans sa 59<sup>e</sup> année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gravés dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Faits Divers

— EXÉCUTION DE MOREAU ET DE BOUDAS — Moreau et Boudas ont été exécutés hier matin, sur la place de La Roquette, presque simultanément.

A trois heures du matin, la place de La Roquette et les rues y aboutissant étaient absolument désertes ; c'est alors qu'un détachement de la garde de Paris est arrivé, puis la charrette portant les bois de justice, les pas des chevaux résonnant sur le pavé ont réveillé quelques habitants, et un moment après, il y avait là une centaine de curieux. Jusqu'à cinq heures, ce nombre ne s'est accru que très-légalement et a fini par atteindre la chiffre de 600 personnes environ.

A cinq heures moins quelques minutes, le directeur du dépôt de la Roquette, le commissaire de police du quartier, M. Claude, chef du service de la sûreté, M. Souveras, sous-chef et l'abbé Crozes, aumônier de la prison, ont pénétrés dans la cellule de Moreau, pour lui annoncer que sa dernière heure était venue. Le condamné somnolait. Il a accueilli la fatale nouvelle avec une très-grande fermeté, et quand le commissaire de police lui a demandé s'il n'avait pas quelque révélation à faire, il s'est borné à répondre qu'il était innocent. On l'a laissé seul avec le prêtre pendant cinq ou six minutes ; après quoi il a été remis aux exécuteurs. Pendant les derniers apprêts, Moreau n'a pas prononcé un seul mot.

Quand on lui a mis les entraves aux jambes, il a dit : « C'est bien inutile, cela. » A cinq heures trois quarts, on a ouvert les portes de la prison, et le patient s'est avancé, conduit, mais non soutenu par les aides de l'exécuteur. Arrivé auprès de l'échafaud, il s'est arrêté, et, regardant autour de lui : Messieurs, s'est-il écrié d'une voix très-distincte, je meurs innocent. M. Roch l'a saisi, et trois secondes après sa tête roula dans le panier. On a relevé le couteau d'où pouvaient des gouttelettes de sang, et on l'a lavé à la hâte. Son œuvre n'était pas terminée. Pendant ce temps on préparait Boudas à la mort. « Je suis prêt, a-t-il dit en

apprenant la fatale nouvelle. » Et aussitôt, prenant un ton emphatique et déclamatoire, il a protesté de son innocence. « J'accuse la justice, s'est-il écrié, de commettre un crime sur ma personne. Je suis innocent. Il a renouvelé cette protestation deux ou trois fois, et a fait preuve, lui aussi, d'une rare fermeté. Il a marché sans avoir besoin de l'aide des exécuteurs. Il a embrassé M. l'abbé Legros, qui suppliait à M. Crozes, et s'est dirigé à M. Roch sans mot dire. Il ne s'est écoulé entre les deux exécutions qu'un intervalle de dix minutes, et à sept heures, il ne restait sur la place de la Roquette aucune trace de cette exécution.

Gonthier, l'incendiaire de la rue Marcadet, paraît décidément atteint d'aliénation mentale. Depuis qu'il est au dépôt, il dit les choses les plus excentriques. Interrogé au sujet des volailles qu'il a étranglées, il répondit que la cuisson d'oie et de poulet est excellente. Il rit constamment et n'a nullement conscience, en apparence du moins, du crime qu'il a commis, il demande à boire et à manger et dévore les aliments qu'on lui apporte. Cet homme, d'après les renseignements fournis par ses anciens patrons, s'enivrait autrefois et n'avait pas de raison ; cependant le délégué a été admis, mais immédiatement une loi a été rendue qui interdit l'admission dans le Congrès de tout polygame. Les Mormons, s'ils perdent parfois quelques adeptes, n'en continuent pas moins de progresser en nombre, et tout récemment ils ont reçu d'Europe sept ou huit cents nouveaux frères.